

## Recours au CDD d'usage

Par une série d'arrêts rendue le 26 novembre 2003, la chambre sociale de la Cour de cassation précise sa jurisprudence sur les contrats à durée déterminée d'usage.

Elle estime ainsi qu'en cas de litige sur le recours à ce type de CDD, le juge doit uniquement contrôler s'il existe un usage constant, pour l'emploi litigieux, de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée.

*Cour de cassation, chambre sociale, arrêts du 26 novembre 2003, n° 01-44381, 01-44263, 01-42977, 01-47035, 01-43575.*

<http://www.courdecassation.fr/agenda/arrets/arretnav.htm>

Extrait de « la semaine en bref »  
la newsletter d'actualité juridique de la CCIP  
voir <http://www3.ccip.fr/infomag/sembref.htm> (abonnement gratuit)